

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - Aménagement d'une liaison cyclable entre le Domaine Universitaire et la limite de commune avec Cestas - Section Domaine Universitaire / Avenue du Pontet - Marché lot 1 voirie n°10 210 U - Travaux supplémentaires - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une consultation par appel d'offres ouvert, en vue de réaliser la 1^{ère} phase du projet d'aménagement de la piste cyclable entre le domaine universitaire et l'avenue du Pontet sur la commune de Pessac, la commission d'appel d'offres réunie le 31 mars 2010 a attribué 2 marchés dont le lot 1 : voirie à l'entreprise Fayat TP pour un montant de 269 849, 80 € HT et une durée de 4 mois.

Le financement de ces travaux figurait au contrat de co-développement n°1 fiche action D3 pour un montant global de 5,2 M€ pour les 2 premières phases incluant les acquisitions foncières de la totalité du tracé.

Lors de l'exécution des travaux, il a été décidé en lien avec la Mairie de Pessac, de décaler le tracé de la piste (sur les terrains communaux) et de passer dans le bois de Saige afin de limiter l'abattage de plusieurs arbres. Pour répondre au double objectif de préserver la végétation existante et de s'intégrer au mieux dans le milieu, il a été convenu de prévoir un revêtement de surface plus naturel à savoir du calcaire stabilisé.

Ce nouveau tracé nécessite la pose de chambres de tirage pour le réseau Inolia.

De plus, il est apparu indispensable de poser un système anti-intrusion au niveau du raccordement de la piste avec l'avenue de Saige.

1 – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Afin de réaliser des prestations complémentaires d'intégration paysagère et de contrôle anti intrusion, il a été nécessaire que le maître d'œuvre et l'entreprise élaborent et négocient les prix nouveaux suivants :

- Fourniture et pose d'un textile géotechnique anti contaminant sur toute l'emprise de la piste cyclable

- Fourniture et pose de bordures anti-intrusion sur la piste se raccordant sur l'avenue de Saige
- Fourniture et pose de chambres de tirages Inolia
- Fourniture et pose du nouveau revêtement en calcaire stabilisé sur une longueur de 400 m (le projet total est de 1900 ml environ).

Le montant total de ces prix nouveaux s'élève à 90 594,00 € HT suivant tableau ci-dessous et détaillé dans le bordereau des prix unitaires supplémentaires joint en annexe :

N°	Prestations	U	Qté	P.U.	Total
PN1	Géotextile	m²	5900	2,80	16 520,00
PN2	L1T	u	3	486,00	1 458,00
PN3	L3T	u	6	726,00	4 356,00
PN4	GSS2 droite	m	100	190,00	19 000,00
PN5	GSS2 arrondi	m	40	220,00	8 800,00
PN6	i2 droite	m	100	55,00	5 500,00
PN7	i2 arrondi	m	40	64,00	2 560,00
PN8	stabilisé Starmine	m2	1200	27,00	32 400,00

2 – EVOLUTION DES QUANTITÉS

Le fait de modifier le tracé a eu un impact sur certaines quantités initialement prévues au marché qui sont pour les principales :

- L'abattage des arbres
- Le débroussaillage
- Les terrassements
- Les bétons bitumineux
- Les murs de soutènement

Le DQU joint en annexe annule et remplace le précédent. Globalement, l'évolution des quantités conduit à une économie de 38 203,70 € HT

3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'avenant s'élève à 42 070,70 € HT soit 15,6 % du montant initial.

Montant en € HT	
Evolutions des quantités	-52 390,30
Travaux supplémentaires	90 594,00
Montant de l'avenant	38 203,70

4 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE

Le montant du marché est ainsi porté à 311 920,50 € HT soit 373 056,92 € TTC.

Ce coût supplémentaire sera financé au titre du Budget Principal Chapitre 23 –Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA00.

5- DELAI D'EXECUTION

Le démarrage du chantier est intervenu le 05 Mars 2012 pour un délai contractuel de 4 mois. Ce délai devra être prolongé de 21 jours pour la réalisation des prestations complémentaires.

Le délai passe donc de 4 mois à 4 mois et 21 jours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2009/0 809 en date du 21 novembre 2009 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement de la liaison cyclable entre le Domaine Universitaire et la limite de commune avec Cestas – section Domaine Universitaire / Avenue du Pontet

Vu le marché 11210U relatif à l'aménagement de la liaison cyclable entre le Domaine Universitaire et la limite de commune avec Cestas – section Domaine Universitaire / Avenue du Pontet

Vu l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2012.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Les modifications intervenues en cours de chantier, afin de réaliser des prestations complémentaires d'intégration paysagère et de contrôle anti intrusion

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 voirie attribué au groupement Fayat.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le Budget Principal Chapitre 23 –Article 2315
- Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2012

M. ALAIN DAVID